

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 19h00**

Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à M. Gérard GIROUD-PIFFOZ

Absent excusé : M. Laurent CHARPENAY

Secrétaire de séance : Mme Karen BISSONET

La séance débute à 19h00.

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 est adopté à 18 voix pour.

Mme Christiane CARNEIRO qui a donné pouvoir à M. Antoine REBOUL arrive à 19h35 à compter de la délibération relative au bail à construction administratif entre l'association Charolais Sud-Est, la Société Irisolaris et la commune de Beaucroissant.

Liste de délibérations :

2023_023 : BAIL A CONSTRUCTION ADMINISTRATIF ENTRE L'ASSOCIATION CHAROLAIS SUD-EST, LA SOCIETE IRISOLARIS ET LA COMMUNE DE BEUCROISSANT

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Approuve** le bail à construction administratif avec l'Association Charolais Sud-Est, la Société Irisolaris et la commune de Beaucroissant relatif aux parcelles AN 146, AN 436, AN 147 et AN 434, dans les conditions décrites ci-dessus et ci-annexées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de bail à construction administratif, le bail à construction administratif et tous documents afférents.
- **Dit que** les frais, droits et émoluments du bail seront à la charge de l'Association Charolais Sud-Est.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Maître Christine CHALEIL, Notaire à le Grand-Lemps

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 19h00**

2023_024 : CONVENTION D'OCCUPATION DU BATIMENT CHAROLAIS SUD-EST

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Approuve** la convention d'occupation du bâtiment Charolais Sud-Est, situé rue du 14 septembre 1219 à Beaucroissant, parcelles AN 146, AN 436, AN 147 et AN 434, dans les conditions ci-dessus et ci-annexées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'usage et tous documents afférents.
- **Dit que** ladite convention sera annexée au bail à construction entre l'association Charolais Sud-Est, la Société Irisolaris et la Commune de Beaucroissant.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Maitre Christine CHALEIL, Notaire à le Grand-Lemps

2023_025 : CESSION PARCELLE AN 167 (Ancienne usine MBM) SITUEE A BEAUCROISSANT

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Valide** la cession de la parcelle AN 167 d'une surface de 3 529 m² comprenant un immeuble indépendant d'environ 1 816 m² au sol pour un montant de 650 000 € hors droits et frais d'acte à la Société LUMENSOL, représentée par Monsieur Jean-Christophe LABERT. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- **Précise** qu'un dépôt de garantie de 5% sera versé à la signature du compromis.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique d'acquisition et tous documents afférents.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Maitre Christine CHALEIL, Notaire à le Grand-Lemps
 - o Maitre Florent RENESME, Notaire à Crolles

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 19h00**

2023_026 : FIXATION DES TARIFS DE LA FOIRE DE SEPTEMBRE 2023

**Le conseil municipal,
Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :**

- **Vote** les tarifs euros HT (TVA 10 %) ci-dessous qui seront appliqués pour la foire de septembre 2023.

TARIFS SEPTEMBRE 2023 € HT	2023	JOUR de FOIRE 2023
► TARIFS FOIRE AU METRE LINEAIRE		
COMMERCES DIVERS <i>sauf produits alimentaires</i>	18,16	25,00
" " 2 JOURS	12,12	17,00
RESTAURANT ERP + et - 50 pers	24,65	
RESTO RAPIDE / SNACKS / BUVETTE	28,56	39,00
PRODUITS ALIMENTAIRES <i>y compris vins, bière et spiritueux</i>	21,85	29,00
" " 2 JOURS	14,57	19,00
ATTRACTION - 15m de profondeur	16,32	
" +15m "	22,57	
CAMIONS DÉMONSTRATEURS	71,40	98,00
HABITAT	38,81	
ELEVEUR DE CHIENS	35,37	
VOLAILLES	19,25	
EXPO DIVERSES / OUTILLAGE / DEMONSTRATEUR	29,45	39,00
► TARIFS FOIRE AU M²		
RESTAURANTS	2,86	
MATERIEL AGRICOLE / VOITURES	5,17	
SALLE POLYVALENTE	47,33	
PARTICIPATION SECURITÉ PARKING <i>à l'hectare</i>	408,00	
► BETAIL		
AU METRE	6,09	
A LA TETE	10,91	

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 19h00**

► FRAIS FORFAITAIRES PAR EMPLACEMENT		
FRAIS ENREGISTREMENT	30,00	
FRAIS ANGLE	40,80	55,00
OM RESTAURANT	211,20	
▪ BUVETTES/RESTO RAPIDE	63,24	
▪ AUTRES	10,20	
EAU RESTO / BUVETTE	140,25	
▪ RESTO RAPIDE	54,06	
FRAIS PARTICIPATION SECURITÉ ERP 1 FOIRE	150,00	
▪ ▪ ▪ ▪ 2 FOIRES	250,00	

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin Jallieu
 - Madame la Présidente des commerçants non sédentaires de l'Isère

2023_027 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES EXPOSANTS DE LA FOIRE D'AVRIL 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide de rembourser** le forfait angle et le métrage correspondant à l'angle aux exposants de la foire d'avril 2023 qui ont dû être déplacés et n'ont pas bénéficié de l'angle sur leur stand.
- **Indique que** ces exposants seront remboursés par mandat administratif. L'exposant devra transmettre un Relevé d'identité Bancaire à la Commune.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - Madame la Présidente des commerçants non sédentaires de l'Isère

2023_028 : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE DROITS DE PLACE GIB NOIX SARL ET FERME DES CEDRES – FOIRE AVRIL 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à La Ferme des Cèdres représentée par Monsieur Sébastien GRIMAUD, du montant de 532,81 € HT soit 586,09 euros TTC correspondant à l'intégralité du règlement de son stand.
- **Accepte** le remboursement exceptionnel à GIB NOIX SARL du montant de 194,90 € HT soit 214,39 € TTC correspondant au trop perçu.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023 à 19h00**

- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o La Ferme des Cèdres représentée par Monsieur Sébastien GRIMAUD
 - o GIB NOIX SARL représenté par Monsieur A. REVOL

2023_029 : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL D'UN DROIT DE PLACE – WOOD ALPINE - FOIRE AVRIL 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à l'Association WOOD ALPINE, représentée par Mme Emma GONSALEZ, 18 bd Gambetta 38000 GRENOBLE d'un montant de 125,01 € HT soit 137,51 euros TTC.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o L'association WOOD ALPINE

2023_030 : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL D'UN DROIT DE PLACE – FERME DE MANON - FOIRE AVRIL 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à la Ferme de Manon représentée par Monsieur Alain DEVAUX, 1270 Route de Bourgoin 38460 - CHOZEAU s'élevant à 48,60 € HT soit 54,00 € TTC.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o La Ferme de Manon représentée par Monsieur Alain DEVAUX

La séance étant close, est levée à 21h30